



Dette sur credit à la consommation de plus 10 ans

Par **brenner**, le **16/02/2012** à **11:39**

Bonjour, rn j'ai souscrit en 1992 un contrat de location LLD longue durée pour un véhicule avec VW rn en 1993 des difficultés financières m'obligent à demander la rupture de ce contrat et je rends le véhicule qui est aussitôt revendu par la société rn cette dernière fait alors jouer une clause de remboursement total du LLD rn ce à quoi je m'oppose la société étant n'ayant pas de préjudice direct puisque ayant revendu le véhicule rn 3 ans plus tard je suis relancé par une officine de recouvrement qui me réclame au titre de ce contrat 40.000 frs rn en fait cette officine a racheté un portefeuille de dettes et tente de se couvrir rn je répond que le véhicule a été rendu rn et je n'entends plus parler de cette dette rn je viens de recevoir un appel téléphonique comminatoire pour régler cette dette qui ne m'a toujours pas été signifiée par écrit et sans décision d'une juridiction rn je pense donc que cette soit disant dette est forclosée puisque n'ayant pas été validée par un acte juridique qui d'ailleurs n'aurait pas été validé par un magistrat en l'état.. rn merci de votre confirmation rn bien cordialement

Par **Tisuisse**, le **16/02/2012** à **11:58**

Bonjour, rn rn Lisez d'abord ceci : rn http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/societes-recouvrement_73116_1.htm